



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 AVR. 2023

Greffe
D. Greffe WALLON

N° d'entreprise : 0414 346 782

Nom

(en entier) : N.V. PAUL HARTMANN S.A.

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE ANONYME

Adresse complète du siège : AVENUE PAUL HARTMANN 1, 1480 TUBIZE

Objet de l'acte : RENOUELEMENT DE MANDAT - CHANGEMENT DE REPRESENTANT DU COMMISSAIRE

Extraits des résolutions écrites des actionnaires en date du 30 janvier 2023

L'assemblée générale prend acte du changement intervenu et décide de désigner PwC Réviseurs d'Entreprises, une société à responsabilité limitée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises au numéro 0458.263.335 et ayant son siège à Avenue Louise 283, 1050 Bruxelles, représentée par Monsieur Gaëtan Roy, ayant comme numéro de réviseur d'entreprise B01030, en qualité de représentant du commissaire, avec effet immédiat.

Le mandat du représentant du commissaire venant à échéance le 07 juin 2022, sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de trois ans (du 08 juin 2022 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés à fin décembre 2024), le mandat de la société PwC Réviseur d'entreprises SRL, représenté par Monsieur Gaëtan Roy ayant comme numéro de réviseur d'entreprise B01030.

Les actionnaires décident de donner une procuration spéciale à Frédéric Dubois ainsi qu'à Me Louis-François du Castillon ou tout avocat du cabinet Fieldfisher Belgium LLP, situé Boulevard Louis Schmidt 29, 1040 Bruxelles, ainsi qu'à Corpoconsult SRL, situé Rue Fernand Bernier 15, 1060 Bruxelles, représenté par M. David Richelle, chacun agissant seul et avec droit de substitution, afin d'accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles aux décisions de l'organe d'administration de la Société, en ce compris le pouvoir de signer et déposer la demande de modification l'enregistrement de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tous documents au greffe compétent et d'accomplir toutes formalités pour la publication des décisions de l'organe d'administration de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire peut, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et formulaires et, en général, accomplir tous les actes nécessaires.

Signé

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/04/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).